



Achat véhicule d'occasion sans control technique

Par **podoret**, le **03/10/2010** à **10:10**

Bonjour,
bonjour,
j'ai acheter un véhicule d'ocasion a un particulier depuis le 03/09/2010.
le souci c'est qu'elle ne démarre pas depuis le 04/09/2010.je n'ai pas eu de control technique au moment de la vente .je ne peux pas refaire la carte grise.elle est au garage.j'ai envoyer a la préfecture le certicat de cession vu qu'on a un mois pour faire le changement de propriaitaire.est ce que je peux annuler la vente et annuler le certicat de cession

Par **miac**, le **03/10/2010** à **19:27**

Bonjour
Comment peut-on encore de nos jours acheter une voiture sans le contrôle technique .Vous faites preuve d'une grande naïveté ,vous avez peut-être payé la voiture en liquide en plus et la vous n'avez plus que les yeux pour pleurer.
soyez plus prudent à l'avenir
bonne soirée

Par **miac**, le **03/10/2010** à **19:27**

Bonjour

Comment peut-on encore de nos jours acheter une voiture sans le contrôle technique .Vous faites preuve d'une grande naïveté ,vous avez peut-être payé la voiture en liquide en plus et la vous n'avez plus que les yeux pour pleurer.
soyez plus prudent à l'avenir
bonne soirée